

TERMES DE RÉFÉRENCE

Thème : Concilier souveraineté alimentaire et conservation des écosystèmes du Bassin du Congo

1. Contexte et justification

La République du Congo s'est engagée dans un processus de diversification de son économie en faisant de l'agriculture un moteur de croissance, de création d'emplois et de réduction de la pauvreté. Dans le même temps, le pays abrite une part importante des écosystèmes du Bassin du Congo, deuxième massif forestier tropical de la planète, qui joue un rôle essentiel dans la régulation du climat mondial, la conservation de la biodiversité, la protection des ressources en eau et le stockage du carbone.

L'ambition nationale de renforcer la souveraineté alimentaire, en augmentant durablement la production agricole et en réduisant la dépendance aux importations alimentaires, doit s'inscrire dans une démarche de gestion durable des ressources naturelles. En effet, l'expansion non planifiée des superficies agricoles, les pratiques culturales extensives, les feux de végétation, la déforestation et la dégradation des terres peuvent fragiliser les écosystèmes et compromettre les services qu'ils rendent aux populations et à l'agriculture elle-même.

La conciliation entre production agricole et conservation des écosystèmes constitue ainsi un enjeu stratégique pour le développement durable de la République du Congo. Elle implique l'adoption de modèles de production plus durables, tels que l'agroécologie, l'agroforesterie, l'agriculture intelligente face au climat, la restauration des terres dégradées et une meilleure planification de l'utilisation des terres.

Dans le cadre de la Grande Foire Agricole du Congo, le Ministère de l'Environnement, du Bassin du Congo et du Développement Durable organise ce panel afin de favoriser un dialogue entre les décideurs publics, les producteurs, les chercheurs, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé et la société civile sur les stratégies permettant d'assurer simultanément la souveraineté alimentaire et la préservation du patrimoine naturel exceptionnel du Bassin du Congo.

2. Objectif

2.1. Objectif général

Promouvoir une vision intégrée du développement agricole conciliant l'amélioration de la souveraineté alimentaire avec la conservation durable des écosystèmes du Bassin du Congo.

2.2. Objectifs spécifiques

Le panel vise à :

- analyser les défis liés à la recherche de la souveraineté alimentaire dans un contexte de préservation des écosystèmes ;
- promouvoir les pratiques agricoles conciliant production, adaptation au changement climatique et conservation de la biodiversité ;
- mettre en évidence le rôle de l'aménagement du territoire et de la planification de l'affectation des terres dans la prévention des conflits d'usage ;
- identifier les mécanismes d'incitation économique et de financement favorables à une agriculture durable ;
- renforcer le dialogue entre les différents acteurs concernés ;
- formuler des recommandations pour orienter les politiques publiques vers une agriculture durable et résiliente.

3. Résultats attendus

À l'issue du panel :

- les enjeux de la souveraineté alimentaire et de la conservation des écosystèmes seront mieux compris ;
- les bonnes pratiques conciliant production agricole et protection de l'environnement seront valorisées ;
- les rôles et responsabilités des différents acteurs seront clarifiés ;
- des partenariats entre les secteurs de l'agriculture, de l'environnement et de l'aménagement du territoire seront encouragés ;
- des recommandations opérationnelles seront formulées pour renforcer la durabilité des politiques agricoles.

4. Questions de discussion

Afin d'orienter les échanges, le modérateur articulera le débat autour des questions suivantes :

- Comment accroître durablement la production agricole afin de renforcer la souveraineté alimentaire, tout en préservant les forêts, les zones humides, les tourbières et la biodiversité du Bassin du Congo ?
- Quelles pratiques agricoles (agroécologie, agroforesterie, agriculture intelligente face au climat, restauration des terres, intensification durable) offrent les meilleures perspectives pour concilier production et conservation ?
- Comment le Plan national d'affectation des terres (PNAT) et les politiques d'aménagement du territoire peuvent-ils contribuer à réduire les conflits d'usage entre agriculture, exploitation forestière, conservation et autres activités économiques ?
- Quels mécanismes de financement, d'incitation et de partenariat peuvent encourager les producteurs à adopter des pratiques agricoles respectueuses des écosystèmes tout en améliorant leur productivité et leurs revenus ?
- Quels engagements prioritaires les pouvoirs publics, le secteur privé, les partenaires techniques et financiers, les organisations de producteurs et la société civile doivent-ils prendre pour faire de la souveraineté alimentaire et de la conservation des écosystèmes deux objectifs complémentaires du développement durable au Congo ?

5. Intervenants proposés

- Point Focal National Biodiversité ou le responsable dossier AMCEZ ;
- Un enseignant chercheur de la Facultés des Sciences et Techniques de l'Université Marien NGOUABI ;
- Un représentant de WCS ou WWF.

6. Public cible

Le panel réunira notamment :

- les administrations publiques ;
- les collectivités locales ;
- les organisations de producteurs agricoles ;
- les organisations de la société civile ;
- les institutions de recherche et les universités ;
- les partenaires techniques et financiers ;
- le secteur privé ;
- les ONG de conservation ;
- les organisations internationales ;
- les étudiants ;
- les médias.

7. Déroulement indicatif

Durée : 1 heure

Horaire	Rubrique
00 - 05 min (5 min)	Introduction et contextualisation des dégradations de sols au Congo.
05 - 29 min (24 min)	Interventions des 3 panélistes (8 minutes chacun).
29 - 50 min (21 min)	Débat et questions du public.
50 - 55 min (5 min)	Synthèse technique des leçons retenues.
55 - 60 min (5 min)	Clôture de la session.

8. Date, lieu

Date : 16/08/2026

Lieu : Pavillon « Environnement, Climat et Cultures Pérennes »